

Numéro tarifaire	Dénomination des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8503.00.10	Stators et rotors des machines de la position 85.01	En fr.	A
8503.00.90	Autres	En fr.	A
8504.10.00	Ballasts pour lampes ou tubes à décharge	En fr.	A
8504.21.00	D'une puissance n'excédant pas 650 kVA	En fr.	A
8504.22.00	D'une puissance excédant 650 kVA mais n'excédant pas 10 000 kVA	En fr.	A
8504.23.00	D'une puissance excédant 10 000 kVA	En fr.	A
8504.31.00	D'une puissance n'excédant pas 1 kVA	En fr.	A
8504.32.00	D'une puissance excédant 1 kVA mais n'excédant pas 16 kVA	En fr.	A
8504.33.00	D'une puissance excédant 16 kVA mais n'excédant pas 500 kVA	En fr.	A
8504.34.00	D'une puissance excédant 500 kVA	En fr.	A
8504.40.10	Chargeurs de batteries, à usage commercial, à l'exclusion de ceux pour charger les batteries devant servir aux lampes de sûreté pour les mineurs et ceux devant servir à la fabrication des voitures à voyageurs de chemin de fer ou de tramways	En fr.	A
8504.40.20	Blocs d'alimentation devant servir avec les instruments de chirurgie, d'art dentaire, d'art vétérinaire ou aux fins de diagnostic	En fr.	A
8504.40.30	Blocs d'alimentation pour les machines automatiques de traitement de l'information de la position 84.71	En fr.	A
8504.40.40	Régulateurs de vitesse pour moteurs électriques	En fr.	A
8504.40.90	Autres	En fr.	A
8504.50.00	Autres bobines de réactance et autres selfs	En fr.	A
8504.90.10	Assemblages de circuits imprimés pour les marchandises des sous-positions 8504.40 et 8504.90	En fr.	A
8504.90.20	Autres parties des blocs d'alimentation pour les machines automatiques de traitement de l'information de la position 84.71	En fr.	A
8504.90.90	Autres	En fr.	A
8505.11.00	En métal	En fr.	A
8505.19.00	Autres	En fr.	A
8505.20.00	Accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques	En fr.	A
8505.90.00	Autres, y compris les parties	En fr.	A
8506.10.10	Piles alcalines ayant des connecteurs soudés ou conçues pour être munies de connecteurs soudés, devant servir dans des systèmes de verrouillage électronique ou leurs composants; Batteries de piles électriques, 9 volts, devant servir à la fabrication de détecteurs de fumée	En fr.	A
8506.10.90	Autres	7%	C
8506.30.00	À l'oxyde de mercure	7%	B
8506.40.00	À l'oxyde d'argent	7%	B
8506.50.10	Piles ayant des connecteurs soudés ou conçues pour être munies de connecteurs soudés, devant servir dans des systèmes de verrouillage électronique ou leurs composants	En fr.	A
8506.50.90	Autres	7%	C
8506.60.00	À l'air-zinc	7%	C
8506.80.10	Devant servir à la fabrication de détecteurs de fumée	En fr.	A
8506.80.90	Autres	7%	C
8506.90.10	Capsules de métal; De matières plastiques, de caoutchouc ou de fibres de verre, devant servir à la fabrication d'accumulateurs industriels au plomb, avec une intensité minimale de 12 volts, à l'exclusion des accumulateurs de 12 volts servant au démarrage des moteurs; Des marchandises des nos tarifaires 8506.10.10 ou 8506.80.10	En fr.	A
8506.90.90	Autres	En fr.	A
8507.10.00	Au plomb, des types utilisés pour le démarrage des moteurs à piston	En fr.	A